

**PROJET RÉVISÉ 2016-2020 DU  
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES  
DE LA MRC DE LA MATANIE**

---

**AVIS du**



**CONSEIL RÉGIONAL DE  
L'ENVIRONNEMENT DU  
BAS-SAINT-LAURENT**

---

Déposé à la  
Commission de consultation publique du PGMR révisé de la MRC  
de La Matanie

18 novembre 2015

# PROJET RÉVISÉ DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA MATANIE

## 1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) est un organisme de concertation en environnement et en développement durable qui œuvre dans la région depuis 1976.

Il couvrait tout le territoire de l'Est-du-Québec mais en 1996, à l'instar des autres CRE du Québec, il a redéfini ses limites territoriales pour correspondre à la région administrative du Bas-Saint-Laurent : les 8 MRC comprises entre Kamouraska et La Matanie, incluant La Matapédia et Témiscouata.

Les dossiers « historiques » du CREBSL portent généralement sur la forêt et le Saint-Laurent, les thématiques les plus représentatives de la région. Au fil des ans, plusieurs autres sujets ont retenu l'attention de la communauté régionale selon l'actualité et l'avancement des dossiers environnementaux comme l'énergie, l'eau, les aires protégées, les matières résiduelles, l'agriculture, etc.

En ce qui concerne les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), le CREBSL déposera des commentaires dans les MRC de la région dans le cadre des consultations prévues à cette fin. Il entend transmettre sa vision d'une saine gestion des matières résiduelles et adresser quelques propositions globales pour l'ensemble de la région, avec l'ajout de quelques observations locales au besoin.

Les premières séances de consultations au Bas-Saint-Laurent commencent avec la MRC de La Matanie en novembre 2015.

## 2. MISE EN CONTEXTE : LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Comme le rapporte le projet de PGMR de la MRC, les objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles visent, d'ici la fin de 2015, à :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Recycler 70% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60% de la matière organique putrescible résiduelle (MOP);
- Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Le Plan d'action 2011-2015 prévoit aussi bannir l'enfouissement du papier et du carton (en 2013), du bois (en 2014) et des MOP d'ici 2020.

Le CREBSL a appuyé globalement la politique québécoise et le Plan d'action 2011-2015 qui comprennent plusieurs propositions ambitieuses comme l'interdiction d'enfouir des putrescibles et l'imposition d'un plafond pour l'élimination des déchets.

Toutefois, certains aspects de la gestion des matières résiduelles retiennent plus particulièrement l'attention du CREBSL soit :

- 1) la réduction à la source (réduction de la production totale de résidus),
- 2) le respect de la hiérarchie des 3RV-E (Réduction-Réemploi-Recyclage-Valorisation-Élimination),
- 3) le recyclage biologique des matières organiques,
- 4) une contribution accrue des ICI (Industrie-Commerce-Institution),
- 5) l'octroi de ressources suffisantes pour l'ISÉ (Information-sensibilisation-éducation) surtout pour lancer la cueillette des putrescibles.

Ces éléments représentent les 5 priorités du CREBSL en gestion des matières résiduelles qui serviront de critères d'analyse pour les différents projets de PGMR dans les MRC du Bas-Saint-Laurent.

Par ailleurs, le CREBSL et son regroupement national prônent depuis plusieurs années l'objectif « ZÉRO DECHETS », ce qui équivaut en pratique, à récupérer plus de 90 à 95% des matières résiduelles, l'excédent étant qualifié de déchet ultime.

En complément de cette recommandation générale des CRE, il est aussi demandé de réduire la génération totale de déchets par habitant (par exemple sous le niveau 1990), autrement dit de mettre plus d'emphase sur la réduction à la source, pour contrer une tendance moyenne à la hausse au Québec depuis plusieurs années.

Enfin, le CREBSL et son regroupement interviennent en faveur d'une redevance pour l'élimination plus élevée et qui pourrait être majorée jusqu'à 60 \$ la tonne pour mieux financer la réalisation des objectifs des PGMR, du plan gouvernemental et de la politique.

### 3. PROJET DE PGMR RÉVISÉ 2016-2020 DE LA MRC DE LA MATANIE

En avance sur les autres MRC de la région, La Matanie a commencé tôt les travaux de de révision de son PGMR qui présente six orientations, neuf objectifs et trente-neuf mesures. De façon générale, le CREBSL estime que la MRC a réalisé un travail rigoureux, consciencieux et fort détaillé. Le projet propose une série de mesures qui respectent globalement l'esprit et la portée de la politique québécoise.

En ce qui concerne les grandes orientations de la MRC, le CREBSL est assez d'accord avec ces énoncés et il soutient particulièrement celles qui consistent à « Détourner les matières organiques putrescibles de l'enfouissement » et à « Encourager les industries, commerces et institutions à adopter des mesures visant à augmenter la récupération des matières résiduelles ».

Le CREBSL propose par contre de rendre plus évidente à même les orientations du PGMR la notion de réduction à la source qui vise à éviter la génération de matières résiduelles (dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E). Il suggère aussi de rendre plus explicite la volonté de consentir les efforts nécessaires à l'ISÉ qui seront particulièrement indispensables pour réussir le virage de la collecte des MOP.

Plus loin dans le document, la MRC énonce ses objectifs (neuf au total) qui sont ici aussi ambitieux et globalement conformes au plan d'action gouvernemental et à la politique québécoise. Le CREBSL accueille très favorablement l'ensemble de ces objectifs mais il s'interroge sur la capacité de la MRC à atteindre l'objectif 5 qui est libellé comme suit : « Recycler 100% des résidus verts, alimentaires et des autres types de matières organiques putrescibles récupérables ».

Comme il n'existe pas encore de système de collecte domestique ni d'installation de traitement desservant La Matanie avant 2017-2018, la MRC devra relever un immense défi pour réussir l'implantation du recyclage des MOP et atteindre l'objectif de détourner de l'enfouissement de ces matières tel que prévu.

En effet, le Plan d'action 2011-2015 visait le traitement de 60% de la matière organique putrescible résiduelle avant la fin 2015, une étape jugée essentielle pour jalonner l'atteinte de l'objectif final afin de bannir l'enfouissement de toutes ces matières d'ici 2020, ce qui ne s'effectue pas du jour au lendemain,...

Il est par ailleurs peu réaliste de parvenir à ces objectifs sans offrir un service de collecte de type « porte-à-porte », le dépôt volontaire n'a jamais permis

d'obtenir des résultats guère plus probants que 10 à 30 % les différents objectifs fixés depuis la première politique québécoise en 1989.

Le Conseil de la MRC et les personnes ressources affectées au dossier ne l'ignorent pas, les matières putrescibles composent 40 à 50% de nos ordures et lorsqu'enfouies ou mal disposées, leur toxicité est beaucoup plus élevée que ce que la population croit en général. Les matières organiques sont en vérité les principales responsables des diverses nuisances et problématiques d'odeurs, de vermines, d'émissions de gaz polluants et de contamination retrouvée dans les lixiviats.

C'est pourquoi le CREBSL accorde une grande attention à ce sujet et qu'il est d'avis que détourner les matières putrescibles de l'enfouissement représente le dernier grand pas de géant vers une gestion plus écologique de nos déchets et un Québec plus vert.

Présentement, 6 sur les 8 MRC de la région bas-laurentienne offrent un service de collecte domestique de ces matières à des fins de traitement biologique. Force est de le constater, la MRC de La Matanie accuse un retard important sur la majorité des autres MRC de la région et elle devra procéder à une « vitesse grand V » ces prochaines années pour attendre son objectif de recycler 100% des MOP d'ici 2020.

En conséquence, le CREBSL demande à La Matanie d'accélérer sa marche vers l'avant pour qu'elle se compare enfin avantageusement aux autres MRC du Bas-Saint-Laurent dans la gestion de ses propres déchets, quitte à envisager une option transitoire dès l'année prochaine, avant que ne soit terminée la construction d'une installation de traitement local des MOP.

Le CREBSL craint fort que l'objectif de traiter 100 % des MOP (ou en interdire l'enfouissement) sera très difficile à réaliser si la MRC ne commence pas dès l'année prochaine à collecter et à traiter ces matières. On peut suggérer par exemple l'idée de s'associer temporairement avec les MRC de Mitis et de Matapédia qui opèrent un centre de transbordement pour l'acheminement des putrescibles à l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup.

De plus, il ne faudra pas mésestimer les efforts nécessaires pour sensibiliser la population à ce changement de gestion de ses ordures domestiques. L'implantation d'une 3<sup>e</sup> voie pour les matières organiques sera relativement exigeante et longue. Plusieurs réticences de citoyens vont s'exprimer envers ces résidus plus compliqués à disposer que les plastiques, verres, papiers ou métaux, amenant de nombreuses questions du public et impliquant de nouveaux apprentissages et des messages maintes fois répétés. La récolte, le traitement et des efforts très significatifs en ISÉ seront nécessaires pour atteindre les objectifs que la politique gouvernementale comme celles de la MRC.

## 4. MESURES ET ÉCHÉANCIERS DU PGMR 2016-2020

Le CREBSL a pris connaissance des mesures proposées dans le document de consultation et il exprime sa satisfaction envers le nombre, la qualité et le niveau d'exigence de la MRC dans la réalisation de son prochain PGMR. Plusieurs actions visent à atteindre les plus standards de la politique québécoise et d'autres s'adaptent avec raison à des réalités plus locales dans la MRC (ex. mesures concernant les TNO, les plastiques agricoles, les ICI, etc.).

Étant généralement d'accord avec la plupart des mesures proposées, seules quelques activités seront commentées par le CREBSL, soit pour renforcer leur pertinence, soit pour suggérer certaines modifications.

### ***ACTIONS COMMENTÉES***

#### ***5. Soutenir financièrement les entreprises d'économie sociale et solidaire œuvrant au réemploi et au recyclage des encombrants, des électroménagers et du textile.***

Le CREBSL propose d'étendre ce soutien à toute entreprise d'économie sociale et solidaire œuvrant à la réduction, au réemploi et au recyclage, et ce, applicable à plus de catégories de matières réutilisables (déchets électroniques, aliments, matériaux, etc.)

#### ***8. Implanter la collecte des résidus alimentaires et verts du secteur résidentiel, et recourir à un traitement des matières organiques putrescibles centralisé pour l'ensemble de la MRC.***

Comme mentionné plus tôt, le CREBSL invite la MRC à implanter beaucoup plus rapidement la collecte et le traitement des MOP avant 2018-2019 pour maximiser ses chances de réussite pour en interdire l'enfouissement et traiter ces matières avant 2020. Des solutions temporaires pourraient être examinées pour accélérer la réalisation de cette mesure.

#### ***11. Contribuer à l'établissement de partenariats de distribution de surplus de produits alimentaires entre les supermarchés et les organismes d'économie solidaires visant à assurer la sécurité et l'autonomie alimentaires de certaines couches de la population.***

Le CREBSL félicite spécialement la MRC d'inscrire ce genre de mesure dans son PGMR, une mesure qui favorise à la fois une cause environnementale (réduction du gaspillage) et une cause sociale (aide alimentaire).

**14. *Traiter les matières organiques putrescibles en provenance des ICI au centre de traitement des matières organiques putrescibles.***

Le CREBSL appuie fortement cette mesure pour obliger les ICI à faire pleinement leur part dans le traitement des MOP, au moins à la hauteur des efforts demandés aux citoyens. En outre, la récupération des matières putrescibles jouera favorablement pour la reconnaissance des ICI qui assurent une saine gestion de leurs matières résiduelles. Depuis près de 10 ans, le CREBSL fait la promotion du programme d'attestation *ICI ON RECYCLE!* de RECYC-QUÉBEC afin de souligner les mérites des ICI en gestion des matières résiduelles. Un des freins au développement de ce programme de reconnaissance est le fait, justement, que les ICI n'ont pas tous accès à la récupération de leurs MOP dans leur municipalité respective. Cette action interviendra donc positivement pour l'avancement des programmes d'attestation des ICI méritantes.

**19. *Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des ICI afin de mieux cibler les interventions.***

Le CREBSL est fortement en accord avec cette action. Il juge également que cette mesure est nécessaire pour évaluer adéquatement la réalité et cibler les interventions avec justesse. Les données disponibles pour le secteur des ICI sont actuellement très fragmentaires au Québec et une évaluation plus réaliste de la situation orientera adéquatement les gestionnaires du PGMR.

**21. *Étudier la possibilité d'établir un réseau local de réemploi de matières résiduelles.***

Cette action projetée par la MRC est très intéressante et elle se doit d'être soulignée. Sensible à cette question, le CREBSL a conçu un répertoire régional pour le réemploi et le recyclage à l'intention des ICI. Que la clientèle soient citoyenne ou en provenance des ICI, l'existence de débouchés locaux pour le réemploi doit être solidement encouragée pour favoriser une meilleure gestion des matières résiduelles et éviter les déplacements pour écouler ces produits ou ces matières.



- 22. Étudier la possibilité d'établir un partenariat avec des entreprises du milieu, productrices de grandes quantités de matières organiques putrescibles, en vue de l'implantation et de la cogestion d'une installation de traitement des matières organiques putrescibles.**

Le CREBSL en convient, les entreprises peuvent jouer un rôle important à cet égard. Toutefois, ce partenariat ne doit pas ralentir la marche vers l'avant de la MRC qui, rappelons-le, accuse un retard sur la majorité des autres MRC de la région dans le recyclage des MOP qui contribuent grandement à la charge en contaminants dans les lieux d'enfouissement.

- 23. Construire une installation de traitement des matières organiques putrescibles.**

À nouveau, le CREBSL invite la MRC à implanter beaucoup plus rapidement la collecte et le traitement des MOP avant 2018-2019 et à envisager des solutions transitoires pour accélérer la réalisation de cette mesure dès 2016.

- 24. Informer et sensibiliser les gestionnaires d'ICI sur les mesures d'une saine gestion des matières résiduelles.**
- 25. Fournir un service-conseil personnalisé aux ICI en vue de les aider à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles.**
- 26. Mettre en œuvre des activités de reconnaissance des ICI qui adoptent des mesures visant une saine gestion des matières résiduelles.**

Le CREBSL a indiqué plus tôt qu'il intervenait dans la région dans le cadre de programmes avec RECYC-QUÉBEC sur les matières résiduelles dans les ICI, incluant la réduction à la source et le programme de reconnaissance *ICI ON RECYCLE !*. Il appuie donc ces trois mesures qui vont dans le même sens et le CREBSL sera heureux de collaborer avec la MRC, comme il le fait déjà avec d'autres MRC ou gestionnaires de PGMR de la région.

- 28. Sensibiliser et informer la population (par la distribution de dépliants, par des présentations dans les salles communautaires des municipalités, par des visites de porte en porte) de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires et verts.**

Le CREBSL considère que les activités relatives à l'ISÉ sont indispensables pour parvenir aux objectifs du PGMR et particulièrement pour la collecte des résidus organiques. La MRC devra affecter des ressources suffisantes pour encadrer les citoyens dans ce virage important qui peut provisoirement bouleverser leurs habitudes quotidiennes.

**29. Sensibiliser et informer les gestionnaires d'épiceries et de supermarchés sur le gaspillage alimentaire et les moyens d'y remédier.**

Le CREBSL salue cette initiative, le gaspillage alimentaire atteint des proportions inquiétantes au Québec et dans le monde : 47 % de nos déchets alimentaires serait le résultat d'un gaspillage évitable selon les organisateurs de la Semaine québécoise de réduction des déchets édition 2015.

**33. Réaliser une campagne d'information à la radio, dans les journaux, sur les réseaux sociaux, sur les sites web des municipalités et fournir une assistance téléphonique sur la collecte des résidus verts et alimentaires.**

**35. Renforcer et améliorer les campagnes d'été d'information et de sensibilisation à la récupération des matières résiduelles.**

Le CREBSL insiste à nouveau : il accorde une grande importance aux programmes d'ISÉ, surtout pour relever le défi de la collecte des résidus organiques. Il suggèrera dans toutes les MRC de la région de prévoir le dégagement d'au moins une personne ressource par année vouée exclusivement à l'ISÉ pour assurer la promotion de la récupération ainsi que pour favoriser la réduction à la source et le respect de la hiérarchie des 3RV-E.

## 5. CONCLUSION

Le sujet de l'élimination sera peu abordé par le CREBSL dans le cadre des consultations des PGMR au Bas-Saint-Laurent. En effet, ces dernières années, les CRE et leur réseau mettent davantage l'accent sur la cible « ZÉRO DECHETS » lors des différentes tribunes où ils sont invités à s'exprimer, et ceci, pour bien marquer une volonté ferme à consacrer un maximum d'efforts pour cesser d'enfouir les déchets le plus rapidement possible.

Toutefois, à Matane, la question a déjà provoqué en 2003 un fort mouvement citoyen s'opposant au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de la ville en association avec les MRC de La Mitis et de La Matapédia. Un problème d'acceptabilité sociale manifeste avait conduit à la tenue d'un BAPE avec des sessions publiques parfois houleuses et à un retournement important par rapport au projet initial.

À priori, le CREBSL ne s'oppose pas au regroupement de MRC ou de municipalités pour la gestion des ordures ou la récupération. Ces partenariats s'organisent le plus souvent pour partager les coûts de plus en plus élevés afin d'assumer des responsabilités de gestion des matières résiduelles. Plusieurs MRC le font dans la région, comme un peu partout ailleurs au Québec également.

Toutefois, à Matane, il existe peut-être une sensibilité ou une préoccupation plus grande sur ce sujet puisque des inquiétudes se sont exprimées à nouveau récemment dans la foulée de l'entente prise avec la MRC de la Haute-Gaspésie concernant le LET.

Le CREBSL termine donc son mémoire en invitant la MRC à s'assurer de prendre les dispositions nécessaires pour satisfaire les besoins d'information et de consultation de sa communauté matanaise et des citoyens concernés par la question du LET.